



La Vigie
9 bis rue de Kerhino
56470 La Trinité sur mer
lavigieltsm@gmail.com

Monsieur le Préfet du Morbihan
24 place de la République
56000 Vannes

La Trinité sur mer, le 7 Août 2023

Objet : projet de modernisation du port de La Trinité sur mer (suites arrêté préfectoral et conclusions de Madame la Commissaire enquêtrice - résultats de l'étude d'agitation complémentaire)

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre des travaux relatifs au projet de modernisation du Port de La Trinité, par courrier du 20 juin 2023, vous nous avez communiqué les résultats de l'étude d'agitation complémentaire établie par le cabinet EGIS et nous vous en remercions.

Cette étude, réalisée à la demande de la Compagnie des Ports du Morbihan avait pour but de lever la réserve émise par Mme la Commissaire Enquêtrice comme vous l'avez indiqué dans votre arrêté du 20 décembre 2022 portant autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le projet de modernisation du port de La Trinité sur mer.

Force est de constater que les conclusions de l'étude montrent **des augmentations notables d'agitation en zone 5** (ce qui confirme la remarque faite pendant l'enquête d'une aggravation de la dangerosité des abords des pontons K et K'), **en zone 6** (darse de la Grassene), **en zone 1** (derrière le pont de Kerispart) et **en zone 9** (mouillage à l'est du mole Tabarly), respectivement en raison des extensions nord et des prolongements du môle Tabarly. De plus, le rapport présente essentiellement les moyennes de zones de superficies relativement larges en évoquant « des augmentations locales à l'intérieur des zones » ou « des augmentations locales de l'agitation compensées par des baisses par ailleurs », ce qui rendrait certaines zones du port non utilisables. Nous souhaiterions donc obtenir les valeurs maximales et minimales de ces zones (et non pas seulement des moyennes) pour mieux comprendre et localiser ces phénomènes locaux.

Cette étude révèle également que l'extension du môle Tabarly génère des augmentations d'agitation **non calculées** dans ce dossier, mais avec des conséquences importantes et durables sur les zones contiguës, au sud sur la vasière de la Vaneresse et à l'est sur la vasière de Gorwarech côté St Philibert. La Vigie attire votre attention sur la nécessité d'évaluer les différentiels d'agitation (état actuel-projet) sur ces zones fragiles pour préserver la biodiversité présente (herbiers de zoostères au sud du mole Tabarly) et les concessions ostréicoles à Saint Philibert. En effet, la turbidité et les risques d'envasement consécutif engendrés par ces augmentations d'agitation auront un impact durable sur la croissance et la survie des herbiers et la qualité des coquillages exploités et des gisements naturels.

Nous souhaiterions donc disposer des calculs précis (hauteur maximale et minimale, localisation) des différentiels d'agitation sur ces zones et connaître les solutions techniques et mesures compensatoires qui seront mises en œuvre par la Compagnie des Ports pour répondre à la réserve de Mme la Commissaire enquêtrice et contenir ces impacts.

Par ailleurs, dans ces recommandations, Mme la Commissaire enquêtrice recommandait de « communiquer régulièrement avec les usagers pour **une meilleure acceptation ou anticipation** des inconvénients liés aux périodes de travaux » et « faire appel à un cabinet extérieur pour le suivi des travaux très conséquents, pour avoir le **moins d'impact négatifs occasionnés par ces derniers** ». A notre connaissance, ces demandes n'ont pas été mis en œuvre. A minima, La Vigie souhaiterait que la Compagnie des Ports communique sur l'ensemble de ces nouveaux éléments et puissent organiser des réunions publiques d'informations.

En vous remerciant de vos réponses, nous vous prions Monsieur le Préfet d'agréer nos salutations distinguées.

Nathalie Laureau,
Présidente de la Vigie

